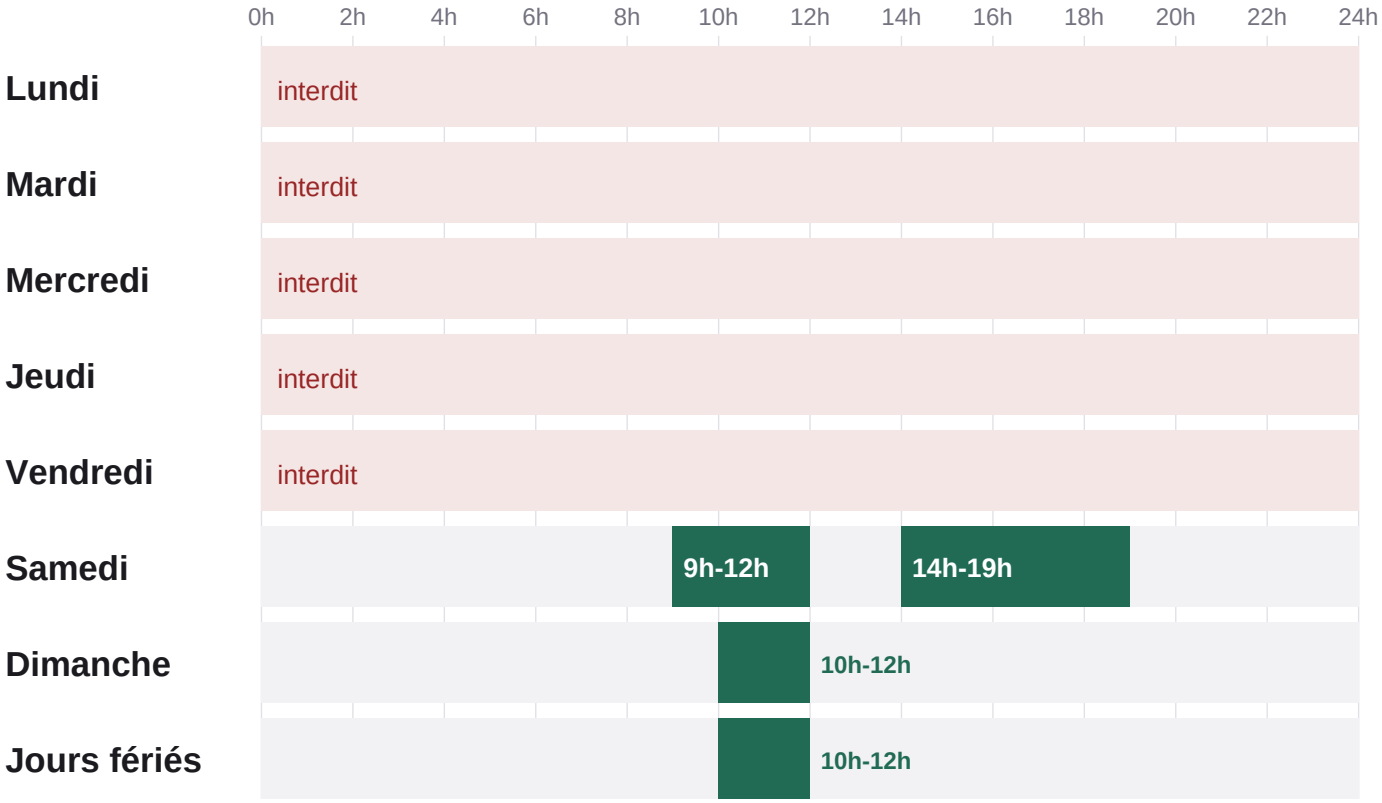
Travaux bruyants, bricolage, jardinage

Ozoir-la-Ferrière

Les horaires fixés par l'arrêté municipal



Arrêté municipal sur les bruits de voisinage, 10 janvier 2020.

En dehors de ces créneaux, le bruit relève du tapage. Un règlement de copropriété peut être plus strict. Information indicative : seul l'arrêté fait foi.

Tous les détails, la source et les mises à jour :
horaires-travaux.fr/commune/77350-ozoir-la-ferriere/